



Vingt-sixième session

Nairobi, 8-12 mai 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris
les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Additif

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique
pour la période 2014-2019**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport examine les progrès accomplis en ce qui concerne les domaines prioritaires du plan stratégique pour la période 2014-2019 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les questions intersectorielles énoncées dans le plan, comme indiqué ci-après.
2. Le plan stratégique pour la période biennale 2018-2019 définit quatre domaines prioritaires :
 - a) Législations, terres et gouvernance en milieu urbain;
 - b) Planification et aménagement du milieu urbain;
 - c) Économie urbaine;
 - d) Services urbains de base.
3. Le plan stratégique définit également quatre questions intersectorielles :
 - a) Égalité des sexes;
 - b) Jeunes;
 - c) Changements climatiques;
 - d) Droits de l'homme.

* HSP/GC/26/1.

II. Progrès accomplis dans les domaines prioritaires

4. ONU-Habitat a considérablement progressé dans l'obtention de résultats concrets dans chacun des quatre domaines prioritaires, comme le montre l'évolution du portefeuille du Programme. La preuve de la réussite de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2019 est particulièrement évidente dans l'augmentation considérable des activités de planification et d'aménagement urbains. En ce qui concerne la législation, les terres et la gouvernance en milieu urbain, d'importants progrès ont été réalisés dans l'acquisition de nouveaux projets, mais pas encore en matière d'exécution de ces projets. S'agissant de l'économie urbaine et des services urbains de base, des efforts supplémentaires seront déployés au cours de la deuxième moitié de la mise en œuvre du plan stratégique en vue de parvenir à des résultats similaires. Le Nouveau Programme pour les villes, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), souligne les domaines prioritaires déjà mentionnés dans le plan stratégique pour la période 2014-2019.

5. L'économie urbaine, y compris les finances municipales, est un domaine qui gagne en importance dans les travaux d'ONU-Habitat, en tant que l'un des trois outils fondamentaux contribuant à une urbanisation durable. Toutefois, une attention spéciale doit encore être accordée à ce domaine d'intervention afin de concrétiser les résultats envisagés dans le plan stratégique pour la période 2014-2019.

6. La situation est similaire en ce qui concerne les services urbains de base, comme en témoigne la très bonne évolution du portefeuille au cours des dernières années, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires. La mobilité urbaine continue d'être l'une des questions stratégiques de l'urbanisation et l'un des problèmes courants liés à une mauvaise urbanisation, qui nécessite l'attention voulue afin de promouvoir et de préconiser des politiques plus fermes. L'approvisionnement en eau et les systèmes d'assainissement demeurent un sujet de préoccupation dans de nombreux pays en développement et exigent l'attention des gouvernements à tous les niveaux, tant nationaux que locaux, tout au long du processus de prestation de services, du financement à la mise en œuvre.

7. Il convient d'insister sur la place de l'énergie en milieu urbain, qui fait partie des services urbains de base. Dans la mesure où l'urbanisation accroît la consommation d'énergie, le lien entre l'urbanisation et la fourniture d'énergie est essentiel. L'énergie est également un élément crucial à prendre en compte dans la question des changements climatiques. Il faudrait donc mettre davantage l'accent sur l'énergie en milieu urbain dans la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2019, afin de renforcer les capacités de fourniture de services de base et de lutte contre les changements climatiques.

III. Progrès accomplis en ce qui concerne les questions intersectorielles

8. ONU-Habitat a élaboré avec succès plusieurs mécanismes pour garantir que la problématique hommes-femmes soit dûment prise en compte dans les activités d'ONU-Habitat. Ils comprennent l'élaboration et l'intégration d'un marqueur de l'égalité des sexes, qui doit être appliqué de manière systématique et complète à tous les projets d'ONU-Habitat. En décembre 2016, ONU-Habitat a entamé le processus de suivi de l'utilisation des ressources consacrées à la question de l'égalité des sexes dans le cadre du respect des exigences de la politique à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

9. Dans le domaine de la jeunesse, ONU-Habitat a élaboré un programme d'activités cohérentes, en mettant tout particulièrement l'accent sur la contribution de l'urbanisation durable à l'emploi des jeunes, l'un des enjeux stratégiques dans les pays en voie d'urbanisation, principalement dans le monde en développement. Des contributions de fond ont été apportées en vue d'améliorer la situation des jeunes dans le cadre du mandat d'ONU-Habitat.

10. Les changements climatiques sont un élément clef des travaux d'ONU-Habitat et pour l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. La question des villes et des changements climatiques était essentielle lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, et a été prise en compte dans les différents accords adoptés à cette occasion. L'urbanisation étant responsable d'environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre, la pertinence de cette question intersectorielle est fondamentale pour ONU-Habitat. Si ONU-Habitat a fait ses preuves en matière d'implication dans la lutte contre les changements climatiques dans le contexte de la planification et de l'aménagement urbains, il est nécessaire de continuer à mettre l'accent sur les

changements climatiques dans les autres sous-programmes, notamment en ce qui concerne le renforcement des composantes des mesures relatives aux changements climatiques dans les services urbains de base, qui constitueront un instrument fondamental pour le succès de la mise en œuvre des politiques relatives aux changements climatiques dans les villes.

11. Enfin, ONU-Habitat est largement reconnu pour son implication dans les questions relatives aux droits de l'homme, notamment dans la lutte contre les expulsions forcées et illégales et la promotion ou la défense de la sécurité d'occupation pour les femmes et du droit au logement. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour promouvoir les droits de l'homme en tant que question intersectorielle dans les projets mis en œuvre dans le monde entier.

12. En conclusion, d'excellents résultats ont été obtenus dans le domaine prioritaire de la planification et de l'aménagement urbains, et des efforts accrus seront orientés vers la réalisation de progrès plus importants dans les trois autres domaines prioritaires. En ce qui concerne les quatre questions intersectorielles, beaucoup a été accompli dans le domaine de l'égalité des sexes; des progrès acceptables ont été réalisés dans le domaine de la jeunesse; des efforts supplémentaires devraient être déployés afin d'élargir la portée des travaux sur les changements climatiques à tous les sous-programmes d'ONU-Habitat, en particulier en ce qui concerne les services urbains de base ainsi que la réduction des risques et la résilience; et les droits de l'homme continuent d'être l'un des piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies et d'une importance fondamentale dans le programme de travail d'ONU-Habitat.

Effectifs actuels ventilés par sexe (ensemble du personnel)

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>		<i>Total</i>
	Nb	%	Nb	%	Nb
HCG*	3	50,0	3	50,0	6
D-1	1	14,3	6	85,7	7
P-5	5	12,8	34	87,2	39
P-4	19	36,5	33	63,5	52
P-3	25	47,2	28	52,8	53
P-2	16	61,5	10	38,5	26
Administrateurs (total)	69	37,7	114	62,3	183
Agents des services généraux	79	71,8	31	28,2	110
Total	148	50,5	145	49,5	293

* Haut Comité de gestion, y compris le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les directeurs (D-2) et le Chef de cabinet

Aperçu par sous-programmes de l'exécution du plan stratégique pour la période 2014–2016 (en millions de dollars des États-Unis, selon la méthode de la moyenne mobile)

